



Qui sont les défenseurs des poissons ? Ceux qui les hébergent ou ceux qui les tuent ? Nos lecteurs pourraient exiger systématiquement des corrections dans la presse locale et a fortiori nationale quand la problématique des moulins est très mal présentée. Telle cette désinformation facile du « PARISIEN » qui prétend opposer en 2021 les propriétaires de moulins aux poissons. Cet axe est aussi stupide qu'inapproprié.

Les amis des moulins n'ont jamais été les ennemis des poissons.

Sans les moulins, il n'y aurait peut-être même plus de poissons autochtones dans nos cours d'eau. Les uns extraits par la pêche de loisir, les autres dévorés par les espèces allochtones et les prédateurs.

Les millions de tonnes de poissons d'élevage introduits dans les cours d'eau depuis 1960 proviennent de piscicultures (fédérales et privées) toutes (ou presque toutes) installées dans des sites de moulins.

**SANS MOULIN > PAS DE PISCICULTURE
SANS PISCICULTURE > PAS DE POISSON POUR LE PECHEUR.**

Et seul un journaliste peut imaginer un propriétaire de moulin tuer tous les poissons qui arriveraient chez lui. Quel serait son intérêt à agir ?

Laissons le soin au pêcheur de remplir son congélateur pour une extermination massive institutionnalisée et rentable pour sa Fédération, protectrice du milieu naturel.

Les « amis des moulins » est un terme bon enfant quand leurs propriétaires n'étaient pas encore agressés par l'administration. Tout allait bien...mais rien ne va plus.

Les propriétaires de moulins ont curieusement beaucoup d'ennemis dogmatiques récents pour des ouvrages multiséculaires.

Quant à l'argument du caractère prétendument « vital » des destructions d'ouvrages, il ne résiste pas une seconde, voire à une analyse séculaire et de bon sens : la pêche de loisir, la prédation des espèces introduites, le braconnage, puis le glas plus récent de la surpêche et des pollutions intensives, il y avait déjà des moulins et des poissons surabondants. Même des espèces réputées nuisibles telle l'anguille, et du saumon à profusion.

Environnement

La bataille des moulins à eau fait rage entre

leurs propriétaires et les défenseurs des poissons

Sous la discrète influence des amis des moulins, un texte de loi fait obstacle au retour des poissons selon les associations environnementales.

Par **Emilie Torgemen** Le 28 décembre 2021

Don Quichotte aurait pu les prévenir, on ne gagne pas contre les moulins. Fussent-ils [des moulins à eau](#) ! En avril dernier, un amendement de la loi Climat et résilience, a mis en furie pêcheurs et naturalistes français. Il interdit de financer les destructions des retenues des moulins. Le collectif Rivières naturelles le qualifie d'« offensive historique contre la biodiversité » et a lancé une pétition pour « protéger les rivières d'une nouvelle menace ».

Pourquoi ? Pour les naturalistes, « effacer » ces constructions revient à remettre en état les cours d'eau. « C'est vital. Vital pour [les poissons migrateurs](#) qui doivent remonter nos rivières et accéder aux frayères (*lieu où les poissons déposent leurs œufs*) pour se reproduire, vital pour éviter les effets délétères des pollutions » insiste France nature environnement (FNE). La fédération d'associations de défense de la nature, enrage qu'on mette en péril le vivant, au nom de la lutte contre le dérèglement du climat.

100000 obstacles sur les cours d'eau

Or selon les derniers chiffres de l'office national pour la biodiversité, on compte plus de 100 000 « obstacles » sur nos cours d'eau. Comprenez des digues, des barrages mais aussi de très nombreuses retenues de moulins.

Plusieurs dizaines de milliers de meuneries [sont installées au bord de l'eau en France](#). Pour les propriétaires, rassemblés au sein de la Fédération française des amis des moulins (FFAM), il s'agit de préserver leurs patrimoines jusque-là détruits avec l'aval et d'importantes subventions de l'État. Et en substance défenseur de l'environnement comme pêcheurs se trompent de cible.

« Il n'y a aucune commune mesure entre de grands barrages qui peuvent faire plus de 60 m de hauteur et les milliers de petites de retenues de moulins dont l'essentiel ne dépasse pas les 2 m de hauteur, défend la FFAM dans un courrier adressé à la fédération de pêche. Ces ouvrages modestes, mais extrêmement nombreux, loin de *perturber le fonctionnement naturel de nos rivières* comme vous le prétendez, viennent tout au contraire corriger les excès de nos eaux. » Amis des moulins 1, amis des poissons 0.

<https://www.leparisien.fr/environnement/la-bataille-des-moulins-a-eau-fait-rage-entre-leurs-proprietaires-et-les-defenseurs-des-poissons-28-12-2021-6WBRUMNFLNHWXFFLXZHXLXVEOQ.php?xtor=AD-366>